Le banquet de Ste-Cécile à l'orphéon « La Concorde ». — Dimanche, à trois heures, les sociétaires de la Concorde se sont réunis au Jardin de M. Julien Delaplace, rue de Douai. Le repas était présidé par M. A. Leger, président d'honneur, ayant à sa droite M. D. Bernard, directeur, à sa gauche, M. Prosper Semat, président.

A l'heure du tout arrivé, M. Leger se lève. Il est heureux de constater la bonne camaraderie qui unit tous les membres et engage tous les sociétaires à suivre toujours l'excellente direction du chef et ses utiles avis. M. Mignotte ; il remercie également le président et les sociétaires pour le dévouement et assiduité aux répétitions.

M. Leger porte ensuite la santé du président, du vice-président, de la commission, de M. Mignotte, le dévoué directeur, et il boit enfin à la prospérité de la société. Sur sa proposition on chante un vivat à l'honneur de la Concorde. M. Prosper Semat remercie M. le président d'honneur de la sympathie constante qu'il manifeste envers la société. Un vivat est chanté à M. A. Leger.

A son tour, M. Mignotte porte un toast à M. le président d'honneur, aux membres honoraires, à la commission. Puis la fête continue par un bal offert aux familles des sociétaires au milieu du plus grand entrain, pour se terminer assez tard dans la nuit.

Errratum. — Quelques erreurs se sont glissées dans notre compte-rendu d'hier de la magnifique fête donnée à l'Hôtel-de-Ville pour les enfants des écoles ; au moins :

L'artiste délicat qui apportait un concours si généreux à la fête et qui ne figurait au programme que sous le nom de M. X..., est M. Dreux, maire, dans ses discours, à cité, est M. Singris.

MOUVAUX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Mouvaux s'est réuni jeudi soir en séance extraordinaire.

La séance est ouverte à 8 heures 30 sous la présidence de M. V. Vincent, maire.

17 conseillers sont présents. M. Deguyser est élu secrétaire de la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Vincent donne connaissance d'une lettre de M. le préfet informant l'administration municipale que la demande de subvention de Mouvaux pour le chauffage de l'hospice a été transmise au ministère, avec avis favorable.

Le Conseil vote ensuite un crédit de 25 fr. destiné à l'achat d'une lanterne pour la rue Marcoud.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil vote une augmentation de traitement à l'employé chargé de l'éclairage au pétrole.

Perception des loyers. — Lecture est ensuite donnée de la réponse de M. le Préfet à la question qui lui était soumise concernant la perception des loyers par la femme du garde Pinquet : d'après cette lettre la femme d'un garde peut faire la perception.

M. Desmarages. — Et les 100 francs d'augmentation que nous lui avons votés ?

M. Vincent. — Le garde Pinquet préfère abandonner l'augmentation de traitement et que sa femme continue la perception.

M. Desmarages. — Il faudrait défendre aux gardes de se faire représentants de brasseries, ils forment les estaminets.

M. Vincent. — Si vous entendez dire qu'un garde s'occuperait encore de la perception des loyers, où que la femme du Pinquet, considérait un droit, je vous prie de me le faire savoir, alors nous agirons en conséquence.

Éclairage de la rue de Wasquehal. — M. le maire donne lecture de la lettre adressée à la Compagnie du gaz et de la réponse de cette dernière. La compagnie refuse s'éclairer cette rue pour les raisons qu'elles a déjà données.

M. Vincent fait remarquer qu'si M. Florin se décidait à éclairer son habitation, la Compagnie lui donnerait certainement satisfaction.

M. Florin. — Mais M. Florin consent à éclairer son habitation ; il a écrit en ce sens à la Compagnie et il n'a reçu aucune réponse.

M. Vincent. — Alors qu'on ne vienne pas en doute ma bonne foi, vous pourrez, si vous le voulez, M. Petit, monter à M. Florin, la réponse de la Compagnie. M. Petit fait remarquer qu'si M. Florin se décidait à éclairer son habitation, la Compagnie lui donnerait certainement satisfaction.

M. Florin. — Mais M. Florin consent à éclairer son habitation ; il a écrit en ce sens à la Compagnie et il n'a reçu aucune réponse.

M. Vincent. — Alors qu'on ne vienne pas en doute ma bonne foi, vous pourrez, si vous le voulez, M. Petit, monter à M. Florin, la réponse de la Compagnie. M. Petit fait remarquer qu'si M. Florin se décidait à éclairer son habitation, la Compagnie lui donnerait certainement satisfaction.

M. Vincent. — Et les 100 francs d'augmentation que nous lui avons votés ?

M. Vincent. — Le garde Pinquet préfère abandonner l'augmentation de traitement et que sa femme continue la perception.

M. Desmarages. — Il faudrait défendre aux gardes de se faire représentants de brasseries, ils forment les estaminets.

M. Vincent. — Si vous entendez dire qu'un garde s'occuperait encore de la perception des loyers, où que la femme du Pinquet, considérait un droit, je vous prie de me le faire savoir, alors nous agirons en conséquence.

Éclairage de la rue de Wasquehal. — M. le maire donne lecture de la lettre adressée à la Compagnie du gaz et de la réponse de cette dernière. La compagnie refuse s'éclairer cette rue pour les raisons qu'elles a déjà données.

M. Vincent